

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 204/05

EUR 70/012/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

**SERBIE-ET-
MONTÉNÉGR
(KOSOVO)**

Quelque 530 résidents de trois camps de personnes déplacées à Mitrovica, parmi lesquels 138 enfants de moins de six ans

Londres, le 4 août 2005

La santé de quelque 530 personnes déplacées est menacée en raison de la pollution émanant d'une fonderie de plomb désaffectée, qui se trouve à proximité des trois camps où elles résident, dans la région de Mitrovica (nord du Kosovo). Des examens sanguins ont révélé des taux dangereusement élevés de plomb chez la plupart des résidents et, notamment, chez 138 enfants de moins de six ans. Certains enfants présentent des symptômes d'empoisonnement au plomb, comme les convulsions et le coma, ce qui semble indiquer des niveaux d'exposition très élevés. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les enfants vivant dans ces camps risquent fortement d'être atteints d'encéphalopathie [affection du cerveau], voire de mourir.

Ce groupe de personnes déplacées, appartenant aux communautés rom, askhali et « égyptiennes », résident dans les camps de Cesmin Lug (Cesminlukë en albanais), de Zitkovac (Zhitkoc) et de Kablare. La plupart s'y trouvent depuis que les Nations unies les ont mis en place, en 1999, date à laquelle elles avaient dû quitter leurs maisons, dans le sud de Mitrovica, en raison du conflit au Kosovo. Les camps sont situés sur le site d'une fonderie de plomb exploitée par la compagnie minière Trepca, dont les Nations unies ont ordonné la fermeture en 2000.

De fortes concentrations de plomb continuent de polluer l'air et le sol aux environs des camps. Chez l'adulte, une forte exposition au plomb peut faire augmenter la tension artérielle et conduire à un dysfonctionnement des reins et du système nerveux central. La santé des femmes enceintes et des enfants est particulièrement menacée. Chez l'enfant, une exposition élevée peut provoquer des convulsions, voire un coma ou, pire, la mort ; même à des niveaux relativement faibles, elle peut se traduire par une diminution des capacités intellectuelles, un ralentissement de la croissance et des troubles de l'audition. Selon certaines informations, certains enfants résidant dans les camps ont des traces de plomb dans les dents, ce qui témoigne d'une exposition chronique à ce métal, tandis que leur croissance et leur développement seraient très inférieurs à la moyenne.

Le 24 juin 2005, peu après s'être rendu dans la région, le professeur Walter Kälin, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, a évoqué la nécessité d'évacuer immédiatement les personnes vivant dans ces camps. Il a déclaré que la situation était urgente et que si l'on n'agissait pas maintenant, cela constituerait une violation du droit à la protection de la santé et de l'intégrité physique dont peuvent se prévaloir les enfants concernés.

Dans des rapports publiés en 2004, l'OMS a recommandé que les camps soient déplacés. Répondant à une lettre de la secrétaire générale d'Amnesty International datée du 12 juillet 2005, Soren Jessen-Petersen, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies (RSSG), a indiqué le 20 juillet que des progrès avaient été faits récemment en vue de réinstaller les personnes vivant dans les camps. Il y expliquait que les Nations unies avaient choisi un nouveau site, mais ne pouvaient commencer à déplacer les camps avant le mois d'octobre 2005, face à des « conditions imprévues ». Ce retard serait dû en partie à un manque de crédits.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis la fin du conflit, en 1999, le Kosovo est administré par la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK). Elle est dirigée par le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies (RSSG), qui dispose de pouvoirs exécutifs. Les Nations unies ont mis en place les institutions provisoires pour une auto-administration démocratique du Kosovo (PISG) avec, notamment, une assemblée élue de 120 membres. Ces institutions sont responsables, depuis 2002, de la gestion d'un nombre croissant de ministères, dont celui de la Santé.

La pollution au plomb et les taux élevés de ce métal dans les bilans sanguins de la population locale étaient bien connus avant que les Nations unies n'établissent les trois camps. En effet, des études épidémiologiques et environnementales menées avant 1999 avaient permis de mettre ces phénomènes en évidence. Les autorités de la MINUK elles-mêmes ont fait état de cette pollution en 2000. Cependant, selon les informations dont dispose Amnesty international, de nombreuses personnes vivant dans la région n'ont pas été informées de tous les dangers auxquels elles sont exposées ni des effets que cette pollution pourrait avoir, à long terme, sur leur santé.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous gravement préoccupé par la santé des quelque 530 Rom, Askhalis et « Égyptiens » vivant actuellement dans les camps de personnes déplacées de Cesmin Lug (Cesminlukë), Zitkovac (Zhitkoc) et Kablare, sur l'ancien site d'une fonderie de plomb exploitée par la compagnie minière Trepca ;

– déclarez-vous particulièrement inquiet pour la santé des femmes enceintes et des enfants vivant dans ces camps, dont 138 ont moins de six ans ;

– dites qu'Amnesty international considère que, en laissant ces personnes sur le site, les Nations unies bafouent leur droit à la santé, tel qu'il est garanti par l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auquel la Serbie-et-Monténégro est partie ;

– exprimez votre préoccupation devant la lenteur avec laquelle les résidents des camps concernés sont réinstallés et exhortez les autorités à prendre des mesures immédiates en vue d'évacuer les trois camps et de réinstaller la population dans des zones sûres ;

– rappelez que le transfert doit être mené conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, et demandez notamment aux autorités de veiller à ce que les populations concernées participent aux décisions concernant leur réinstallation et soient informées de manière détaillée et précise sur les raisons et les modalités de leur déplacement, ainsi que sur les risques sanitaires auxquels elles s'exposent en restant dans les camps ;

– demandez aux autorités de faire en sorte que les personnes affectées par une exposition au plomb, y compris la population locale, bénéficient de tous les soins médicaux dont elles ont besoin, et exhortez-les à prendre les mesures recommandées par l'OMS afin de contenir et de faire reculer la pollution au plomb.

APPELS À :

Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies :

Søren Jessen-Petersen
UNMIK headquarters
Pristina, Kosovo

Fax : +1 212 963 9877 (veuillez préciser "For the attention of Søren Jessen-Petersen, Kosovo" / « À l'attention de Søren Jessen-Petersen, Kosovo »)

Courriers électroniques : kangasniemi@un.org (veuillez préciser dans le champ *objet* "Please forward to Søren Jessen-Petersen" / « Merci de faire suivre à Søren Jessen-Petersen »)

Formule d'appel : *Dear Special Representative,* / Monsieur le Représentant spécial,

Premier ministre :

Bajram Kosumi
Government Building
2nd Floor
Room C202

Mother Teresa Street
Pristina
Kosovo

Fax : +381 38 211 202

Courriers électroniques : florentina.baraku@ks-gov.net

Formule d'appel : *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

COPIES À :

Ministre de la Santé :
Sadik Idrizi

3 Zagrebi, 38000 Pristina, Kosovo

Fax : +381 38 212 233

Courriers électroniques : sadik.idrizi@ks-gov.net

Formule d'appel : *Dear Minister of Health,* / Monsieur le ministre,

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 SEPTEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.